Coutevroult
Coulommiers Pays de Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2023 à 20h00

Etaient présents : Mr PREVOST Jean-Jacques ; Mme SCHNEIDER Laurence ; Mr GAGNEPAIN Alain ; Mme COUTTELLE Céline ; Mme ROSIER Cathy ; M. BLANCHE Alan ; Mme SYLVERE Céline ; M. NETO FERREIRA Christophe ; Mme SOUBROUILLARD Gabrielle ; M. HUNLEDE Yannick ; Mr MOURGUES Hervé ; Mr LEVESQUE Vincent.

Absents excusés représentés :

Mme GABORIAUD Josiane représentée par M. GAGNEPAIN Alain

M. SEITA Philippe représenté par M.HUNLEDE Yannick

Absents excusés : M. KOENIG Patrick

Secrétaire de séance : M.HUNLEDE Yannick

La séance est ouverte à 20 h00,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2023

Il n'est pas fait d'observations

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Volet Finance :

Afin de faciliter la compréhension de tous, Mme WAJSBLAT, conseil de la commune en finances, présentera l'ensemble des points de 2 à 6. Puis il sera procédé au vote point par point.

Approbation du compte de gestion

Il s'agit du compte qui est tenu par le comptable public, Service de Gestion Comptable de Coulommiers. La délibération sert à constater que les comptes du comptable public sont conformes au Compte Administratif de la commune.

Il est procédé au vote :

Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

Approbation du Compte Administratif

M. le Maire quitte la séance (puisqu'il s'agit de se prononcer sur le Compte Administratif qui traduit sa gestion) après avoir laissé la présidence à Mme SCHNEIDER 1ere adjointe.

Le compte administratif 2022 peut se résumer de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes réalisées 2022	1 273 800,57 €
Dépenses réalisées 2022	1 046 000,44 €
Résultat de l'exercice 2022	227 800,13 €
Excédent de fonctionnement 2021 reporté	5 811,83 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2022	**233 611,96 €**

Pour la section d'investissement :

Recettes réalisées 2022	592 530,78 €
Dépenses réalisées 2022	263 489,68 €
Solde d'exécution de l'exercice 2022	329 041, 10 €
Déficit d'investissement 2021 reporté	- 603 008,85 €
Résultat de clôture d'investissement 2022	**- 273 967,75 €**

Résultat cumulé **- 40 355,79 €**

Restes à réaliser d'investissement :

Recettes	397 114,26 €
Dépenses	0,00 €

Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

Retour de M. le Maire qui reprend la présidence du Conseil Municipal.

Affectation des résultats

L'excédent de fonctionnement sera repris en totalité. En investissement sera repris le déficit (Mme Wajsblat précise qu'il est normal d'avoir un déficit, car c'est le principe même du fonctionnement de la comptabilité publique nomenclature M14) et les Reste à Réaliser de recettes (subventions diverses).

Après avoir approuver le compte administratif et le compte de gestion 2022 qui présentent les résultats suivants :

Coutevroult
Coulommiers Pays de Brie

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2022	+ 227 800,13 €
Résultat 2021 reporté	+ 5 811,83 €
Résultat cumulé 2022 à affecter	+ 233 611,96 €

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement 2022	+ 329 041, 10 €
Résultat 2021 reporté	- 603 008,85 €
Solde d'exécution d'investissement cumulé 202	- 273 967,75 €

Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	+397 114,26 €
Besoin de financement	0,00 €

Le conseil municipal décide de reprendre les résultats 2022 au budget primitif 2023 de la ville, soit :

- La reprise du déficit d'investissement en débit du c/001 pour 273 967,75 €
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit du c/002 pour 233 611,96 €

Il est procédé au vote :

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult
01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr
mairie-coutevroult.fr

Vote des taux de fiscalités directes

Les bases prévisionnelles d'imposition notifiées par le Directeur Départemental des Finances Publiques, vont augmenter de 7.10%, ces dernières ont déjà augmenté de 3.25 % l'an dernier. Il s'agit de l'impact direct de l'inflation sur notre pays.

Il est rappelé au Conseil Municipal que ce sont les bases de l'état qui augmentent et non les taux de la commune. Il est important de communiquer dans ce sens aux administrés.

En tenant compte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties au budget communal, et considérant la mise en place d'un système de coefficient correcteur permettant d'assurer la neutralisation de la sur compensation résultant du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, et sachant qu'après une période où la loi avait arrêté le principe du gel du taux d'imposition de la taxe d'habitation à celui de 2019, les communes retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de l'exercice 2023.

Compte tenu de ces différents éléments il est proposé au Conseil Municipal de **maintenir** les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2023 au niveau de ceux de 2022 soit :

	Taux 2023
FONCIER BATI	47,78%
FONCIER NON BATI	58,49%
TAXE D'HABITATION	16,40%

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Approbation du Budget Primitif 2023

Mme Wajsblat après avoir rappelé que le vote du Budget se fait par chapitre, énumère les éléments forts chapitres par chapitre.

Concernant les recettes de fonctionnement voici les grandes lignes :

Le chapitre 013 concerne le compte ou la commune reçoit les remboursement assurances et sécurité sociale du personnel

Le chapitre 70 reprend essentiellement ce que paye les familles pour la restauration, et les activités périscolaires pour 145 500 €

Le Chapitre 73 concerne les impôts et taxes pour 756 652,76 €. M. le Maire rappelle que ces recettes se font sans augmentation des taux d'impositions.

Le chapitre 74 concerne les dotations de l'état pour 192 034 €

Les produits des locations de Salle des fêtes se retrouvent au chapitre 75 pour 15 000 €

M. le Maire précise que comme lors de l'élaboration des budgets antérieurs les recettes sont minorées, si ces dernières se révèlent plus importantes elles pourront bien entendues être perçues. Ce qui n'est pas le cas des dépenses qui par conséquent sont prévues avec plus de marges.
A ces recettes s'ajoutent les excédents vus précédemment.

Pour les dépenses de fonctionnement,

Le chapitre 011 regroupe beaucoup de choses, les postes les plus importants sont les achats des repas de la cantine, l'eau, l'assainissement, l'électricité, les carburants, fournitures équipements, entretien et maintenance des bâtiments publics pour 462 200 €.

Le chapitre 012 représente les charges de frais de personnels pour 676 353 € prennent en compte du Glissement Vieillesse Technicité (Augmentation du point d'indice, Changement d'échelon et /ou de grades des agents) entre autre.

Les autres charges de gestion courante, il s'agit du chapitre 65 qui reprend les indemnités des élus, les participations au CCAS et la participation au SDIS et les participations, subventions aux associations.
Ensuite il y a le chapitre concernant les charges financières, il s'agit des intérêts des emprunts.
La partie capitale est sur la section d'investissement.

Et enfin les charges exceptionnelles.

Puis il y a un virement prévisionnel à la section d'investissement, il s'agit d'une capacité d'autofinancement de 79 446€

En investissement, la commune retrouve en recette le FCTVA, la taxe d'aménagement et des subventions (Projet Urbain Partenarial, DETR et DSIL et les subventions du département et de la région pour l'acquisition de terrains en Espaces Naturels Sensibles)

Dans les dépenses d'investissement, on retrouve le remboursement du capital des emprunts, les licences des logiciels informatiques. Puis le cœur de l'investissement :

- l'acquisition de terrains en ENS
- l'acquisition du local pour le centre médical,
- des travaux au niveau du cimetière
- l'aménagement d'un aire de jeux
- la réhabilitation du city stade
- l'aménagement de l'esplanade de la mairie
- une enveloppe pour le conseil municipal des jeunes.
- Bâtiment scolaire
- La démolition des communs de la mairie

M. le Maire précise que comme il y avait des excédents et afin d'équilibrer le budget, ces derniers ont été répartis sur différents projets. Cela ne signifie pas que tout sera dépenser. Un certain nombre de ces projets (notamment aire de jeux, city stade et esplanade sont portés des subventions attribuées et qu'il ne faut pas perdre).

	DEPENSES	**RECETTES**
SECTION FONCTIONNEMENT	1 348 599,00	1 348 599,00
SECTION INVESTISSEMENT	1 134 189,00	1 134 189,00
TOTAL DU BUDGET	**2 482 788,00**	**2 482 788,00**

Il est procédé au vote :

Pour : 13	Abstention : 1	Contre : 0

Acquisition de cartes cadeaux pour les lauréats du brevet des collèges, du baccalauréat et pour l'accueil des stagiaires

Le SGC de Coulommiers (Trésor Public) demande une délibération pour l'acquisition de cartes cadeaux, récompense financière que la commune accorde depuis de nombreuses années aux lauréats du brevet des collèges et du baccalauréat.

Il est proposé l'acquisition de cartes cadeaux d'une valeur de 50€ pour les lauréats du baccalauréat et des cartes d'une valeur de 30€ pour les lauréats du brevet des collèges

Pour l'année 2023, il est prévu un budget équivalent de 1350 €

Ils nous demandent également une délibération pour l'acquisition de cartes cadeaux, récompense financière que la commune accorde aux étudiants en stage au sein de la collectivité

Par conséquent il est demandé au Conseil Municipal d'acter l'acquisition de cartes cadeaux pour récompenser les étudiants ou élèves méritant en stage au sein de la collectivité.

Il est proposé les montants suivants de 50 à 100€ en fonction de la durée du stage.

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Propositions financières pour les évènements et manifestations 2023-2024

Le Trésor Public demande une délibération pour les manifestations autre que 14 juillet, 8 mai et 11 novembre

En l'absence d'une telle délibération et malgré des crédits inscrits au budget, le SGC rejette les mandats communaux.

Pour 2023 il est proposé de financer les évènements suivants :

- Chasse aux œufs
- Concert plein air
- Repas animation
- Feu d'artifice (autre 14 juillet)
- Festivités d'automne
- Octobre Rose
- Noël des enfants
- Inaugurations diverses

Il est proposé pour 2024 de valider le même type d'évènements.

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Participation financière pour le mini séjour organisé par le centre de loisirs du 8/07 au 15/07.

Sur le même principe que les délibérations précédentes, le Trésor Public demande une délibération pour la participation financière du mini séjour organisée cet été.

Le montant du mini séjour est de 8496.10 € transports compris (séjour 7103€ et transport 1393.10 €) le choix du transport en train a permis à la commune de faire une économie de près de 2000 € sur les frais de transports.

La participation des familles est de 250€/ enfants pour 20 places soit 5000 €. 19 enfants sont déjà inscrits. Ce séjour multisport se situe dans le jura et est à destination des CP –CM2.

Il restera à la charge de la commune 3496.10 € à financer

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Participation financière pour le transport de la classe découverte de l'Ecole Pierre Falké

Le SGC de Coulommiers (Trésor Public) demande une délibération pour la participation financière au transport de la classe découverte.

Les classes de CM1 et CE1 partent en classe découverte du 05/06 au 09/06.

La commune participera à hauteur de 1000 €.

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Reconduction du contrat Imagin'R

La commune participe financièrement au financement de la carte Imagin'R à hauteur de 20,00€ pour tous les collégiens par année scolaire

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ce contrat pour la rentrée scolaire 2023/2024 en participant au financement de la carte Imagine R à hauteur de 20.00€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec GEOCOMUTITRES.

Mme SOUBROUILLARD demande pourquoi ce dispositif n'est mis à disposition que des collégiens.

Mme COUTTELLE précise que les lycéens bénéficient d'une aide de 63 € (soit 16% environ du montant de l'abonnement) par la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, c'est une des rares intercommunalité à avoir mis en place une telle subvention.

Mme SOUBROUILLARD souhaite savoir pourquoi la commune ne participe pas en plus pour les lycéens.

Mme COUTTELLE lui répond que les collectivités ne peuvent pas multiplier les participations, si une participation est versée pour un titre, il ne peut pas y avoir une participation pour un autre titre. Dans le cas de Coutevroult, étant donné que l'intercommunalité participe au frais d'abonnement des lycéens, la commune a choisi de participer aux frais des collégiens.

Il est procédé au vote

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Informations diverses

Mme ROSIER rappelle que la chasse aux œufs aura lieu samedi 15 avril à partir de 9h30 pour un départ à 10 h00.

Les volontaires sont les bienvenus et sont attendus à partir de 8h30.

Mme ROSIER remercie toute l'équipe d'animation, Mme Beaurain et les Services Technique qui se sont énormément mobilisé pour la préparation de cet évènement.

Des cadeaux sont prévus pour les grands mais également pour les petits cette année, pour les enfants qui trouverons les œufs en or.

Mme ROSIER propose une solution de soutien scolaire pour l'ensemble des élèves de Coutevroult du CP à la Terminale.

Il s'agit d'un organisme financé par la commune pour 1800 € annuel, avec la possibilité pour les élèves de se connecter en ligne gratuitement et de bénéficier de l'aide d'enseignants de l'Education Nationale dans les matières principales. Du Lundi au Dimanche (sauf le vendredi soir) de 17h à 20h.

Il y aura des outils pédagogiques et numériques à disposition de chaque élève et des modules de révision pour les épreuves du brevet et du baccalauréat. Ainsi qu'un documentaliste en ligne.

A cela s'ajoute des packs additionnels, Mme ROSIER propose de valider cette solution.

Mme COUTTELLE demande comment la justification de la domiciliation est faite. Mme ROSIER précise que lors de l'inscription par les familles en plus des documents d'identité un justificatif de domicile doit être fournis.

La proposition étant validé, une mise en place pour le 1er septembre est possible une communication sera faite en ce sens et en amont auprès de l'ensemble des près de 300 élèves de la commune.

La commune s'engage dans ce dispositif pour 3 ans.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite proposer à Mme SYLVERE et M. MOURGUES de rejoindre le CCAS au vu de leur investissement. Ces derniers acceptent. Le CCAS comptera par conséquent, deux nouveaux membres.

Mme COUTTELLE précise que l'ouverture de la BOXY a pris un peu de retard. Toutefois, l'inauguration est prévu ce samedi 15 avril à 10 h45.

Il s'agit d'un service de proximité ayant reçu un succès très important, il est à destination des personnes non véhiculé, des retraités et des enfants, et plus particulièrement pour des achats d'« Urgence ».

M. NETO FERREIRA s'étonne du type de produit plutôt orienté snacking qu'achat de nécessité. Mme COUTTELLE précise qu'elle est en lien direct avec les responsables et n'hésitera pas à remonter l'information. Le Groupe s'étant engagé à adapter les produits aux besoins de la collectivité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h07.

Jean-Jacques PREVOST Maire	Laurence SCHNEIDER 1er Adjoint	Alain GAGNEPAIN 2ème Adjoint
Céline COUTTELLE 3ème Adjoint	Patrick KOENIG Conseiller Municipal	Josiane GABORIAUD Conseillère Municipale
Alan BLANCHE Conseiller Municipal	Céline SYLVERE Conseillère Municipale	Cathy ROSIER Conseillère Municipale
Christophe NETO-FERREIRA Conseiller Municipal	Philippe SEITA Conseiller Municipal	Yannick HUNLEDE Conseiller Municipal
Gabrielle SOUBROUILLARD Conseillère Municipale	Vincent LEVESQUE Conseiller Municipal	Hervé MOURGUES Conseiller Municipal

Coutevroult
Coulommiers Pays de Brie

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult
01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr
mairie-coutevroult.fr